



Bulletin
Municipal
N° 41

Le petit journal d'Annois

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2019 aura été bien remplie, comme chaque année d'ailleurs, mais avec des travaux plus visibles: enfouissement des réseaux sur une partie de la rue de la Mairie, l'entreprise mandatée attend le feu vert de la S.N.C.F pour le passage sous les rails des fourreaux, et finaliser ces travaux.

Les travaux de l'ancienne salle de classe désaffectée, et transformée en logement, sont terminés, et ce logement est loué.

Dans le logement jouxtant la Mairie, une pièce a été supprimée, et affectée à la Mairie, celle-ci servira aux archives, des toilettes ont été réalisés. Ces travaux ont été faits par les entreprises locales certes, mais aussi une bonne partie par Monsieur Macaigne, notre garde et employé municipal.

Ce logement verra dans les années à venir d'importants travaux d'isolation et de remise aux normes, que la municipalité mettra en place selon un programme qui sera défini avec des priorités, pour aboutir à une nouvelle location.

Cette année, à la place du repas des aînés, un colis plus généreux pour Noël (avec la somme réservée du repas et de la musique) sera distribué pour tous les aînés de 70 ans et plus.

La fibre se met en place dans notre village, c'est un bien évident, mais soyez vigilant pour le raccordement chez vous.

J'en terminerai non sans penser, et m'associer aux familles des aînés qui nous ont quittés, en leur souhaitant bien du courage.

Je vous souhaite au nom du Conseil Municipal, de passer de bonnes fêtes de Noël, et de fin d'année avec vos proches, et je vous donne rendez-vous le samedi 4 janvier 2020 à 11H00 au foyer communal pour les vœux de la Municipalité.

Bien à vous.

Le Maire

Richard TELATYNSKI

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 A 19H30**

PRESENTS : *Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. — Mme Riobé M. Mr Ténor F.- Mme Liénard I. — Mme Lepreux C. –Mr Legrain H.- Mr Sendron J-M*

Absents : *Mr Poulain - Mr Eeckhout J.*

Secrétaire : *Mme Patin R.*

RENOUVELLEMENT DU BAIL « AMICALE DE CHASSE DU MARAIS » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association « **AMICALE DE CHASSE DU MARAIS** » représentée par son Président **Mr LAGLENNE Laurent** a demandé le renouvellement du bail de la Parcelle **LE MARAIS** par courrier du 11/10/2018.

Ce bail prend fin le 31/03/2019, il sera demandé à Maître LEMOINE, notaire à Saint-Simon d'effectuer un nouveau bail suivant les mêmes conditions à l'indice en vigueur en 2019.

PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS D'ACCUEIL DES ELEVES D'ANNOIS au SERVICE DE CANTINE et de GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2017-2018 :

Monsieur le Maire expose du Conseil Municipal le décompte des charges financières :

RECAPITULATIF :

- Période du 09/10/2017 au 31/10/2017 = 224.00 €
 - Période du 01/11/2017 au 31/12/2017 = 538.00 €
 - Période du 01/01/2018 au 30/09/2018 = 2 394.00 €
 - Période du 01/10/2018 au 08/10/2018 = 70.00 €
- Soit au total la somme de = 3 226.00 €

Le Conseil Municipal accepte la somme à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2018 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour alimenter le compte 739223 (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales avec le compte 60628 (Autres fournitures non stockées) afin d'ajuster le crédit de cette manière.

Section de Fonctionnement :

Chap 011 : - 300,00 €

Article 60628 : - 300,00 €

Section de Fonctionnement :

Chap 014 : + 300,00 €

Article 739223 : + 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative N° 1.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 26 FEVRIER 2019 A 19H30**

PRESENTS : *Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. — Mr Ténor F.- Mme Liénard I. — Mme Lepreux C. –Mr Legrain H.- Mr Sendron J-M*

Absente excusée : *Mme Riobé M.*

Absents : *Mr Poulain M. - Mr Eeckhout J.*

Secrétaire : *Mme Patin R.*

APPROBATION D'UN AJOUT STATUTAIRE DE L'AGGLO DE SAINT-QUENTIN :
« GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ».

Monsieur le Maire expose la demande de la Communauté d'agglomération de St-Quentin d'un ajout statutaire « **Gestion des eaux pluviales urbaines** ». Par délibération du 27 novembre 2018, le Conseil communautaire a ajouté cette compétence.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ajout. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la compétence supplémentaire portant sur la « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

ESTIMATION DE L'ABATTAGE ET DE LA VENTE DES PEUPLIERS.

Après une remise de prix de **Mr BRASSET Xavier**, pour l'ensemble des peupliers à abattre ainsi que le coût de la vente, le devis d'estimation s'élève à la somme de **38 970 €**.

Le délai peut être fixé vers le 30/10/2019.

Le Conseil Municipal accepte le devis estimatif à l'unanimité.

ESTIMATION DU COÛT DE LA REPLANTATION DES PEUPLIERS ABATTUS.

Après l'abattage des peupliers, une replantation est prévue.

La remise de prix de **Mr BASSET Xavier** comprend les plants, les protections gibier et la plantation pour une somme estimée à **12 680, €**.

Cette somme sera à déduire du devis proposé pour l'achat des peupliers.

Le Conseil Municipal accepte la remise de prix à l'unanimité.

INTERVENTION SUR L'EGLISE : REMPLACEMENT DE L'ECHELLE EN BOIS ET DU PLANCHER DE SERVICE PAR LES ETS BODET.

Monsieur le Maire explique la nécessité du remplacement de l'échelle et du plancher de l'église pour cause de vétusté et de dangerosité. Un devis a été établi par les **ETS BODET**

pour un montant de **1 501.20 €**. Des demandes de subvention auprès du FONDS DE CONCOURS 2019 et la DETR seront effectuées.

Le Conseil Municipal approuve le montant du devis à l'unanimité.

DEMANDE D'UN FOND DE CONCOURS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2017 instituant un fonds de concours Communautaire pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Considérant que la Commune d'ANNOIS souhaite entreprendre :

DES TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de demander un fonds de concours à la CASQ en vue de participer au financement **des travaux de l'église** à hauteur de **1 501.20 €**.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires ruraux) concernant des travaux sur les bâtiments communaux à savoir :

- **INTERVENTION SUR L'EGLISE : REMPLACEMENT DE L'ECHELLE EN BOIS ET DU PLANCHER DE SERVICE PAR LES ETS BODET.**

Vote à l'unanimité du CM.

**AUTORISATION A EFFECTUER DES HEURES COMPLEMENTAIRES
de Mme BERNARD Christelle.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'employer **Mme BERNARD Christelle** comme Agent technique d'entretien des locaux de la Commune pour des raisons de surcroît de travail :

à savoir : nettoyer : -l'église lors de différentes messes,
- la salle du Foyer lorsque celle-ci est louée.

Les heures complémentaires seront réglées au-delà des 6h par semaine prévues par son contrat. Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité l'autorisation à Mme BERNARD d'effectuer les heures complémentaires.

**INSTALLATION ELECTRIQUE DANS LE GARAGE DU LOGEMENT
LOCATIF DE L'ANCIENNE ECOLE PAR LA SARL COQUELET-AMBELLOUIS.**

Le garage du logement locatif de l'ancienne école n'étant pas pourvu d'éclairage, une installation électrique est prévue par **SARL COQUELET-AMBELLOUIS**.

Le devis s'élève à la somme de **484.00 €**. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.

**MISE EN CONFORMITE DU TABLEAU ELECTRIQUE AU LOGEMENT
LOCATIF DU 6 RUE DE LA MAIRIE PAR SARL COQUELET-AMBELLOUIS.**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation du changement de l'ancien tableau électrique par un tableau neuf pour des raisons de sécurité et de Normes actuelles.

La réalisation d'un devis par **SARL COQUELET-AMBELLOUIS** d'une valeur de **983.40 €** a été soumis au Conseil Municipal.

Le CM vote à l'unanimité le devis.

**REVISION DE LA DELIBERATION DES CONCESSIONS AU CIMETIERE
(ATTRIBUTION DES CONCESSIONS).**

La régularisation du tarif des concessions au cimetière par délibération du **9 OCTOBRE 2018** reste inchangée, sauf **l'ATTRIBUTION des CONCESSIONS**.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal se sont entendus sur la décision : **que seuls les habitants d'ANNOIS** pourront acquérir les concessions du cimetière d'ANNOIS.

Vote à l'unanimité.

**REVISION DE LA DELIBERATION DES CONCESSIONS DU
COLUMBARIUM (ATTRIBUTION DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM)**

Le tarif des concessions du Columbarium par délibération du 7 AVRIL 2011 reste inchangé, **sauf l'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM**.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal se sont entendus sur la décision : **que seuls les Habitants de la Commune d'ANNOIS** pourront acquérir les concessions du Columbarium du Cimetière d'ANNOIS. Vote à l'unanimité.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 AVRIL 2019 A 19H30**

PRESENTS : *Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. — Mr Ténot F. - Mme Liénard I. – Mme Lepreux C. –Mr Legrain H.-*

Absents excusés : *Mme Riobé M.- Mr Sendron J-M*

Absents : *Mr Poulain M. - Mr Eeckhout J.*

Le devis s'élève à la somme de **4 232.00 €**

Vote à l'unanimité.

PAIEMENT DES DEGRADATIONS SUITE A UN ACCIDENT ENDOMMAGEANT DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION RUE DE FLAVY. REMBOURSEMENT DES FRAIS DU CHANGEMENT DE CES DEUX PANNEAUX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les faits de l'accident concernant les dégâts de deux panneaux de signalisation.

Le coût du remplacement des deux panneaux s'élève à la somme de **760.74 €**.

Le remboursement de la totalité des frais se fera par mensualités de 50 € minimum chaque mois **par chèque au Trésor Public.**

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Vu la note de synthèse du projet d'aménagement et de développement durables telles qu'elle est annexée à la présente délibération et la présentation qui en a été faite,

Considérant qu'en application de l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- **Considérant** qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal,
- **Considérant** que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipement et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement et, qu'il s'appuie sur les deux principales orientations suivantes, dont le contenu a été explicité aux termes de la note explicative de synthèse distribuée aux conseillers municipaux :

C'est pourquoi il est proposé au Conseil :

- 1) de considérer que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du Projet PADD
- 2) de prendre acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUI-HD.
- 3) de dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

ORGANISATION DE LA FÊTE CHAMPÊTRE DU 14 JUILLET 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décidé :

* d'organiser un repas Champêtre gratuit avec animation musicale sur inscription pour les habitants de la Commune de ANNOIS le : **DIMANCHE 14 JUILLET 2019**

* d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat relatif à l'animation musicale, du repas avec le traiteur.

* La dotation des frais s'établit comme suit :

- **12 bons** d'une valeur de **15 €** à prendre au magasin **PROXI SUPER** à Flavy Le Martel.

- Achats de **DEUX PROCELETS** à gagner.
 - Achats de diverses fournitures pour l'organisation « boisson, pain, gâteaux etc...
 - Achats de différents lots et accessoires à distribuer lors des jeux.
- Ces dépenses seront affectées sur le compte **623 « Publicité, missions et réceptions »**.

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE MONUMENT PAR L'USEDA

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Extension EP pour le monument.

Le coût total des travaux s'élève à 1 989.62 HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques.

Le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 1 790.66 € HT.

Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 16 MAI 2019 A 19H**

PRESENTS : *Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. - Mr Sendron J-M*
— Mr Ténor F.- Mme Riobé M.- Mme Liénard I. -- Mme Lepreux C. –Mr Legrain H.-
Mr Eeckhout J.

Absent : - *Mr Poulain M. -*

Secrétaire : *Mme Patin R.*

Composition du bureau de vote du Dimanche 26 Mai 2019 : **« ELECTIONS EUROPEENNES »**

- De 8h00 à 10h30 : Mr TELATYNSKI R. — Mr TENOT F. – Mr LEGRAIN H.
- De 10h30 à 13h00 : Mr DEMAREST H. – Mme LIENARD I. – Mr SENDRON J-M.
- De 13h00 à 15h30 : Mr TELATYNSKI R. — Mr EECKHOUT J. – Mme LEPREUX C.
- De 15h30 à 18h00 : Mr DEMAREST H. – Mr SENDRON J.M - Mr EECKHOUT J.

PREVISION DE TRAVAUX SUR LE LOGEMENT DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les travaux d'évacuation des eaux pluviales et la mise sous terre des tuyaux sur le logement de la Mairie.

Le devis de **SARL DESCHAMPS** d'un montant de **908.82 € TTC** a été retenu à l'unanimité.

PREVISION DE TRAVAUX SUR L'ATELIER COMMUNAL :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de réparation de la rive et le démoussage de la toiture de l'atelier communal par **SARL DESCHAMPS** pour un montant TTC de **947.10 €**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 4 JUILLET 2019 A 19H**

PRESENTS : *Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. - Mr Sendron J-M*
— Mr Ténor F.- Mme Riobé M.- Mme Liénard I. -- Mme Lepreux C. –Mr Legrain H.-

Absents : - *Mr Poulain M. - Mr Eeckhout J.*

Secrétaire : *Mme Patin R.*

TRAVAUX PEUPLERAIE (Abattage et la vente des peupliers :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le commencement des travaux prévus dans la peupleraie.

Un chèque d'acompte de **6 160.00 €** de : **EURL BRASSET** a été remis à la Signature du contrat.

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de l'acompte à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2019 :

Suite au nouveau plan comptable des communes de moins de 500 habitants en 2019 le compte 633 (impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes) n'a pas été suffisamment budgétiser.

Un besoin de financement de **600.00 €** est nécessaire, il sera pris sur le compte 6450 (Charges de sécurité sociale et de prévoyance).

Section de fonctionnement

Dépenses

Article : **cpt 6450 – 600. €**

Section de fonctionnement

Article : **cpt 633 + 600. €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

APPROBATION DU NOMBRE et de la REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CASQ :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon et fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la Communauté d'agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de communes du canton de Saint-Simon a été fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT, par délibération du 7 octobre 2016, entérinée par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aisne en date du 15 décembre 2016.

La composition du conseil communautaire est fixée selon les principes suivants :

- elle est répartie en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins un siège,
- chaque commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part des sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Dans le cadre du prochain renouvellement des conseils municipaux, l'article L.5211-6-1 du CGCT prévoit que cette répartition par accord local doit être réitérée par arrêté de Monsieur de Préfet de l'Aisne avant le 31 octobre 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de confirmer le nombre de conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois arrêté à 76 sièges, selon la répartition suivante :

| COMMUNES | NOMBRE DE SIEGES |
|---------------------|------------------|
| ANNOIS | 1 |
| ARTEMPS | 1 |
| AUBIGNY-AUX-KAISNES | 1 |
| BRAY-ST-CHRISTOPHE | 1 |
| CASTRES | 1 |
| CLASTRES | 1 |
| CONTESCOURT | 1 |
| CUGNY | 1 |
| DALLON | 1 |
| DURY | 1 |
| ESSIGNY-LE-PETIT | 1 |
| FAYET | 1 |
| FIEULAIN | 1 |
| FLAVY-LE-MARTEL | 1 |
| FONSOMME | 1 |
| FONTAINE-LES-CLERCS | 1 |

| | |
|------------------------|-----------|
| FONTAINE-NOTRE-DAME | 1 |
| GAUCHY | 3 |
| GRUGIES | 1 |
| HAPPENCOURT | 1 |
| HARLY | 1 |
| HOMBLIERES | 1 |
| JUSSY | 1 |
| LESDINS | 1 |
| MARCY | 1 |
| MESNIL-SAINT-LAURENT | 1 |
| MONTESCOURT-LIZEROLLES | 1 |
| MORCOURT | 1 |
| NEUVILLE-SAINT-AMAND | 1 |
| OLLEZY | 1 |
| OMISSY | 1 |
| REMAUCOURT | 1 |
| ROUVROY | 1 |
| SAINT-QUENTIN | 36 |
| SAINT-SIMON | 1 |
| SERAUCOURT-LE-GRAND | 1 |
| SOMMETTE-EAUCOURT | 1 |
| TUGNY-ET-PONT | 1 |
| VILLERS-ST-CHRISTOPHE | 1 |
| TOTAL | 76 |

2°) d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Infos communales

Etat civil

Décès :

Melle Abdul Javeria : 21/05/2019
Mme Fournival Irène : 13/09/2019
Mr Laglenne Christian : 20/11/2019

Naissances :

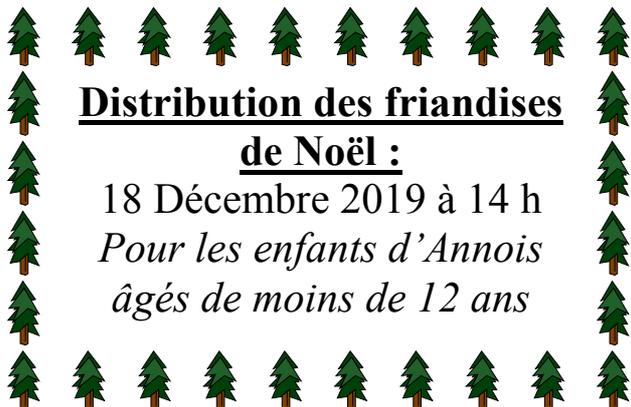
Van-Havermaet Apolline : 09/02/2019
Tassin Sacha : 26/04/2019
Messence Lucie : 18/06/2019
Lepage Naëlia : 10/07/2019
Lebrun Juliette : 24/07/2019

Mariages:

Mr Petit René et Mme Froidure Chantal : 27/07/2019
Mr Demoulin Stéphan et Mme Debuire Catherine : 22/10/2019

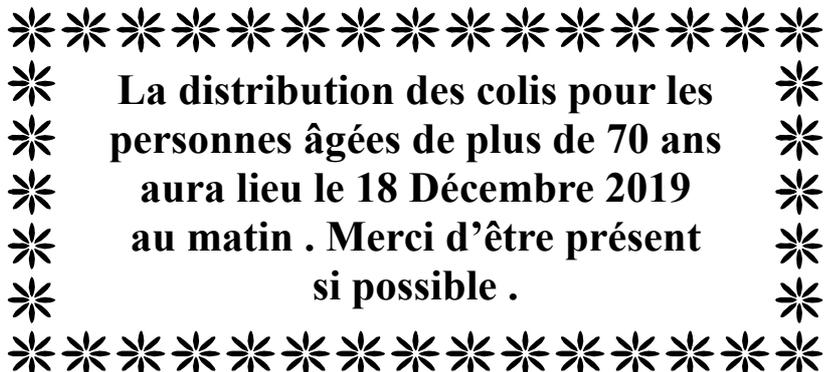
Vœux du Maire

Vous êtes tous cordialement invités le
Samedi 4 Janvier 2020 à 11 h
à la salle du foyer.



Distribution des friandises de Noël :

18 Décembre 2019 à 14 h
*Pour les enfants d'Annois
âgés de moins de 12 ans*



**La distribution des colis pour les
personnes âgées de plus de 70 ans
aura lieu le 18 Décembre 2019
au matin . Merci d'être présent
si possible .**

14 juillet 2019

Repas gratuit pour les habitants d'Annois
sous le préau de la salle du foyer

avec spectacle « voyage en chansons »

La compagnie Léa-airlines nous a emmené autour du monde, avec de nombreuses escales : Espagne, Afrique du Nord, Tahiti, Martinique, Brésil ... Le spectacle était haut en couleurs et a été très apprécié .

Jeux traditionnels sur
la place
l'après midi

repas des anciens

Le 31 Mars 2019
Organisé et financé par le CCAS

cirque sur la place

Les 4 et 5 juin 2019
Pour le plus grand
bonheur des enfants

Calendrier des rencontres des personnes retraitées

Dates des prochaines rencontres (à 14h30 à la salle du foyer)

le 9 janvier 2020

le 20 février 2020 .

le 23 janvier 2020

le 5 mars 2020

le 6 février 2020

Bienvenue à toutes et tous !
Rachel Patin

Du côté de l'école. Voyage en Angleterre (18 et 19 juin 2019) Classes de Ce2 (Mme Montay) et Cm1 Mme Waret)



Merci pour votre aide financière, elle m'a permis de voir pour la première fois le Big Ben, le London Eye, le Tower Bridge, le HMS Belfast, le musée de Marie Tussaud et le Harde. J'ai aimé le musée de Marie Tussaud parce que les statues de cire étaient vraiment bien faites. Il y avait la tête de King Kong qui était très rigolote. J'ai aimé la croisière sur la Tamise car cela m'a permis de ne plus avoir peur du bateau. Je trouvais que les immeubles étaient impressionnants car ils sont très grands. J'ai aimé la balade en bus à 2 étages et j'ai vu le Big Ben.

Le London Eye, le palais de la reine, les gardes royales et une statue d'Elizabeth 2.

J'ai aimé le shopping car j'ai pu avoir des souvenirs et j'ai appris à utiliser la monnaie d'Angleterre.

J'ai aussi aimé l'auberge parce que j'ai dormi dans la même chambre que mes copains. Mais je n'ai pas beaucoup aimé la nourriture.

Texte écrit par 1 élève de l'école Joseph Paradis



Logement locatif ancienne école



Les travaux de transformation de l'ancienne école en logement locatif sont terminés. Des artisans locaux ont été sollicités pour ce chantier:

Entreprise DE SOUSA Manuel: Gros œuvre et pose des huisseries.

SARL Coquelet Ambellouis: Electricité générale.

SA RENO: Plomberie, sanitaire, isolation.

Les finitions (peintures, faïences, clôtures) ont été réalisées par notre employé communal, Mr Macaigne.

Le montant total des travaux est de 89 000 € TTC.

Le logement est loué 600 € /mois.

Hugues DEMAREST



AGGLO à la demande

Dispositif de transport à la demande "Décllic"

Pour qui ?

Vous habitez ou vous rendez dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, **ce service est fait pour vous !** Déplacez-vous avec le service de Transport à la Demande sur réservation.

Du lundi au samedi, **de 5h30 à 20h30** hors jours fériés, profitez de Décllic Agglo pour effectuer vos déplacements d'arrêts à arrêts sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois aux horaires proposés par la Centrale de réservation et en dehors des origines-destinations proposées par les lignes du réseau urbain à Saint-Quentin.

Comment ?

Contactez la centrale de réservation du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 11h00, ou rendez-vous sur le site internet.

- **JUSQU'À 2H00** avant l'horaire de départ.
- **LA VEILLE** pour un départ le lendemain à 5h30.
- **POUR UNE SEMAINE** ou jusqu'à 4 semaines.



UNITÉ

Tout Public 2,20 €



CARNET 10 TICKETS

Tout Public 17,00 €

2 TEMPS

RÉSERVEZ, BOUGEZ !

3 MOUVEMENTS



1 CONTACTEZ Pastel Décllic Agglo à la demande par téléphone au **0 800 800 828** Service à appel gratuits ou sur www.buspastel.fr



2 ENREGISTREZ
■ nom ■ arrêt de montée ■ arrêt de descente (ou l'adresse de votre destination),
■ **horaire d'arrivée souhaitée** (l'hôtesse ou le site internet vous propose l'horaire possible le plus proche et vous confirme l'horaire d'arrivée).
Vous recevez un sms de confirmation récapitulatif.



3 RENDEZ-VOUS à l'arrêt de votre choix, un véhicule Pastel vient vous chercher. (Presentez-vous 5 min. avant l'horaire prévu)

ECOLE D'ANNOIS – CLASSE MR LAIRLOUP 1945-1946



- | | | |
|------------------------|------------------------|------------------------------|
| 1 ? | 18 ? | 35 Geneviève Gazzetta |
| 2 ? | 19 Evelyne Carpentier | 36 Geneviève Caille |
| 3 Christian Baudouin | 20 Bernard Brevignon | 37 Jacqueline Roger |
| 4 ? | 21 Geneviève Brevignon | 38 Ginette Bouéry |
| 5 ? | 22 Serge Caulier | 39 Jeannine Carlier |
| 6 Marie Thérèse Kresek | 23 Edouard Stazak | 40 Claudette Rousseau |
| 7 Beranger | 24 Gilbert Stazak | 41 Jean Kresek |
| 8 ? | 25 Michel Baudouin | 42 Serge Debroy |
| 9 ? | 26 Michel Villin | 43 Mr Lairloup : instituteur |
| 10 ? | 27 Jacques Gazzetta | |
| 11 Marie Rose Debroy | 28 Nicole Renard | |
| 12 ? | 29 Paulette Herblot | |
| 13 Monique Brevignon | 30 Michel Carlier | |
| 14 Raymonde Roger | 31 Michèle Deligny | |
| 15 Michèle Béranger | 32 ? | |
| 16 Monique Carlier | 33 Louise Corvésier | |
| 17 ? | 34 Jeannine Fauconnier | |